

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

10/10/2025

La présidente du tribunal administratif

N° E25000143 /34

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 02/10/2025

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 26 septembre 2025, la lettre par laquelle la commune de Clermont l'Hérault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet de création d'un crématorium sur la commune de Clermont l'Hérault par la SAS Crématorium du Cœur d'Hérault ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er juillet 2025 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

**ARTICLE 1 :** Madame Françoise FABRE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Jacques ARMING est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la SAS Crématorium du Cœur d'Hérault, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Clermont l'Hérault, à Madame Françoise FABRE et à Monsieur Jacques ARMING.

Fait à Montpellier, le 10 octobre 2025.

La magistrate-déléguée,

  
Fabienne CORNELOUP